

FICHE SIGNALÉTIQUE

RÉV. 4 émise : 05/2009

1. INFORMATIONS SUR LE PRODUIT CHIMIQUE ET L'ENTREPRISE

Nom chimique : chlore

Synonymes/noms

commerciaux : chlore liquide

Famille chimique : élément chimique, halogène

Formule : Cl₂

Poids moléculaire : 70.91

N° de CAS : 7782-50-5

Utilisations : fabrication de produits chimiques chlorés inorganiques et organiques; agent de blanchiment pour le papier, les textiles et les étoffes; utilisé pour la purification de l'eau, pour la désinfection des eaux d'égout et pour les traitements dans l'industrie alimentaire.

Fabricant et fournisseur :

ERCO Worldwide

302, The East Mall, Bureau 200
Toronto (Ontario) M9B 6C7

Route Wanuskewin et 71^{ème} rue,
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 3R3
(306) 931-7767

ou

ERCO Worldwide (USA) Inc.
101 Highway 73 South

Nekoosa, Wisconsin 54457
(715) 887-4000

Téléphone d'urgence pour les transports

CANADA CANUTEC : (613) 996-6666

ÉTATS-UNIS CHEMTREC 1- 800- 424-9300

Informations d'urgence :

Sans frais, 24 heures sur 24
1 866 855-6947

Classification(s) du SIMDUT :

A - Compressed Gas

E - Corrosive

D1A - Very Toxic

D2B - Other Toxic Effects



2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom :	Conc. en % du poids	N° de CAS
Chlore liquide, chlore gazeux	100 % chlore	7782-50-5

3. IDENTIFICATION DU DANGER

Renseignements d'urgence : gaz jaune verdâtre ou liquide limpide de couleur ambre (sous pression) avec une odeur piquante. Gaz comprimé. Comburant puissant.

Le contact avec une matière combustible peut entraîner un incendie ou une explosion. Se mélange à l'eau pour former des acides chlorhydrique et hypochloreux corrosifs. Corrosif pour les voies respiratoires, les yeux et la peau. Très toxique. Peut entraîner la mort immédiate.

Voies d'entrée :

Inhalation :

L'inhalation de cette substance est nocive et peut entraîner la mort. Les effets nocifs comprennent les brûlures et les dommages permanents aux voies respiratoires, notamment le nez, la gorge et les poumons.

Peau :

Cause des brûlures et des lésions permanentes de la peau. Le contact de la peau avec du liquide comprimé ou du gaz en fuite peut entraîner des engelures.

Yeux :

Entraîne des brûlures et des lésions permanentes aux tissus de l'œil. Peut entraîner la cécité. Le contact de la peau avec du liquide comprimé ou du gaz en fuite peut entraîner des engelures.

Ingestion :

Le chlore est un gaz à la température ambiante. L'ingestion de cette substance est peu probable.

Conditions médicales aggravées par l'exposition :

Les troubles préexistants des organes ou des systèmes suivants qui peuvent être aggravés par l'exposition à cette substance comprennent : les problèmes cutanés et respiratoires (y compris l'asthme et d'autres troubles respiratoires).

Effets à la suite d'exposition répétée :

Cette substance peut entraîner les effets suivants : dommages au système respiratoire. Les observations provenant d'études expérimentales portant sur les animaux comportent des effets sur le système immunitaire. La pertinence de ces observations n'est pas concluante à l'heure actuelle pour les humains.

Carcinogénicité :

Le chlore ne figure pas sur les listes des substances carcinogènes du CIRC, du NTP ou de l'OSHA. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mutagénicité :

Cette substance s'est révélée positive dans l'une ou dans plus d'une des épreuves biologiques *in vitro* de mutagénicité.

Symptômes de l'exposition : en fonction du niveau et de la durée d'exposition, les autres signes et symptômes possibles comprennent : irritation du nez, de la gorge, des voies respiratoires, et des poumons accompagnée de toux et de difficulté à respirer, douleur thoracique, présence excessive de liquides dans les poumons avec difficulté respiratoire, vomissements, faiblesse musculaire, perturbations de l'odorat, et dépression du système nerveux central accompagnée de nausées, de maux de tête, d'étourdissements, de

fatigue, de somnolence ou de pertes de conscience. Les symptômes résultant du contact de la substance avec la peau comprennent une sensation de brûlure et de piqûre, ainsi que la formation de rougeurs et d'ampoules. Les symptômes du contact avec les yeux comprennent une sensation de piqûre et de brûlure accompagnée de larmoiements.

Effets De L'exposition Intense À Court Terme :

INHALATION : le chlore est un irritant sérieux du nez, de la gorge, et des voies respiratoires supérieures. Une légère démangeaison du nez peut survenir à 0,2 ppm. À 1,0 ppm, une sensation de grattement et de sécheresse dans la gorge, de la toux et une légère difficulté à respirer peuvent survenir. Un essoufflement sévère et de violents maux de tête peuvent survenir après l'exposition à 1,3 ppm pendant 30 minutes. À 10 ppm, il y a un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS). À une concentration supérieure à 30 ppm, il y a apparition de toux intense, de suffocation, de douleur thoracique et de vomissements. La bronchite et l'accumulation de liquide dans les poumons peuvent apparaître après une exposition intense. Des concentrations élevées peuvent entraîner la mort.

Effets D'une Exposition À Long Terme (Chronique) :

Une exposition répétée et prolongée à 5 ppm peut entraîner des effets respiratoires, l'inflammation du nez et la corrosion de l'ivoire des dents. Aucune preuve quant à la carcinogénicité n'existe dans les études expérimentales portant sur les animaux ou sur les humains. Il est peu probable que le chlore s'accumule dans l'organisme parce qu'il réagit avec l'eau et les tissus.

4. PREMIERS SOINS

Peau : évitez le contact direct avec ce produit chimique. Portez l'équipement protecteur personnel approprié. Lavez la zone contaminée à grande eau, doucement sous l'eau courante et tiède pendant au moins 20 minutes. Retirez les vêtements contaminés. Demandez sans tarder des soins médicaux. Utilisez des packs réfrigérants pour réduire la douleur.

Yeux : lavez immédiatement et abondamment les yeux contaminés à l'aide d'un débit d'eau tiède qui coule doucement pendant au moins 30 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. Prenez soin de ne pas rincer l'œil non atteint avec de l'eau contaminée. Demandez sans tarder des soins médicaux.

Inhalation : prenez les précautions qui s'imposent pour garantir votre propre sécurité avant de porter secours : par exemple, portez l'équipement protecteur approprié. Éliminez la source de chlore ou amenez la victime au grand air. Donner de l'oxygène peut se révéler bienfaisant si la personne qui l'administre est formée en vue de son utilisation. En cas d'arrêt de la respiration, un personnel formé devrait commencer à pratiquer la respiration artificielle ou, en cas d'arrêt cardiaque, tentez immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCR) (évitiez le contact bouche-à-bouche). Demandez sans tarder des soins médicaux.

Ingestion : N'ADMINISTREZ RIEN PAR VOIE BUCCALE ET NE PROVOQUEZ PAS DE VOMISSEMENTS SI LE PATIENT EST INCONSCIENT. N'administrez rien par voie buccale si la victime perd rapidement conscience, si elle est inconsciente ou si elle a des convulsions. Demandez à la victime de se rincer la bouche à fond avec de l'eau. Demandez à la victime d'avalier une tasse d'eau pour diluer ce qu'elle a dans l'estomac. Si les vomissements surviennent de manière naturelle, rincez-lui la bouche et administrez de l'eau à nouveau. En cas d'arrêt de la respiration, un personnel formé à cet égard devrait commencer à pratiquer la respiration artificielle ou, en cas d'arrêt cardiaque, immédiatement la réanimation cardio-respiratoire (RCR) (évitiez le contact bouche-à-bouche). Demandez sans tarder des soins médicaux.

NOTES DESTINÉES AU MÉDECIN

Le développement d'un œdème pulmonaire peut survenir 48 à 72 heures plus tard.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Conditions d'inflammabilité : le chlore ne brûle pas, mais il représente un risque important d'incendie et d'explosion en raison de sa réactivité élevée. La plupart des matières combustibles s'enflammeront ou brûleront dans des atmosphères chargées de chlore.

Moyens d'extinction : utilisez de l'eau pour garder au frais les conteneurs exposés au feu. S'il est nécessaire d'arrêter le flux de gaz, utilisez un jet d'eau pour diriger le gaz en fuite hors d'atteinte des travailleurs. Pour de petits incendies, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone peuvent être utilisés. Pour des incendies importants, un jet d'eau, un brouillard d'eau ou de la mousse peuvent être utilisés. Des gestes pratiques devraient être tentés pour réduire les réactifs en présence, en isolant la réaction possible du stock de produits chimiques. Cela ne doit être tenté que par le personnel formé à cet effet qui recourt à l'équipement protecteur prescrit.

Produits dangereux résultant de la combustion : des produits toxiques se forment lorsque des matières combustibles brûlent dans le chlore.

RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE INHABITUELS :

Peut réagir en entraînant un incendie ou une explosion si la substance vient en contact avec de nombreux composés organiques, avec l'ammoniac, avec l'hydrogène et avec de nombreux métaux à des températures élevées. Le chlore alimente la combustion de la plupart des matières combustibles. Les pompiers doivent porter un vêtement protecteur complet ainsi que l'ARA, lorsqu'ils luttent contre un incendie impliquant du chlore.

Point d'éclair et méthode : sans objet

Limite supérieure d'inflammabilité : sans objet

Limite inférieure d'inflammabilité : sans objet

Température d'inflammation spontanée : sans objet

Sensibilité au choc mécanique : non disponible

Sensibilité à une décharge : non disponible

6. MESURES EN CAS DE FUITE ACCIDENTELLE

Procédures en cas de fuites ou de déversements : restreignez l'accès à la zone jusqu'à ce que le nettoyage soit achevé. Veillez à ce que le nettoyage soit exécuté par un personnel formé. Portez l'équipement protecteur personnel approprié. Éteignez toutes les sources d'inflammation ou éliminez-les et ventilez l'endroit. Ne touchez pas à la substance déversée. Ne pulvérisez pas d'eau sur la fuite parce qu'une réaction peut se produire, entraînant la formation d'acides chlorhydrique et hypochloreux corrosifs, ce qui est susceptible d'aggraver la fuite. Arrêtez la fuite ou réduisez-la s'il est sécuritaire de procéder ainsi. Empêchez la substance de s'introduire dans les égouts ou les espaces confinés. Elle peut être absorbée et neutralisée dans des solutions de soude caustique, ou de chaux et placée dans des conteneurs en polypropylène, en polychlorure de vinyle, en fibre de verre ou en plomb. En cas de fuites non contrôlables et importantes, il faut tenir compte de l'environnement et envisager l'évacuation de la zone avoisinante. Lorsque c'est possible, soutirez du chlore pour l'ajouter au système de procédé ou d'élimination.

Procédures de contrôle des déchets : consultez les autorités locales, provinciales ou fédérale en matière de réglementation. Le chlore gazeux peut être absorbé dans des solutions alcalines d'hydroxyde de sodium ou de chaux. En raison de la formation d'hypochlorites, les solutions doivent être traitées avec un agent réducteur tel que le sulfite neutre de sodium avant l'élimination. N'immergez pas le conteneur dans une solution caustique.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures et équipement de manutention : n'utilisez pas à proximité de lieux de soudage, de flammes ou de surfaces chaudes. Assurez-vous que les valves des bouteilles de gaz sont complètement ouvertes lorsque le gaz est utilisé. Utilisez les quantités les plus réduites possibles dans les zones désignées munies d'une ventilation adéquate. Gardez la tuyauterie propre et sèche. Les conduits de chlore liquide doivent disposer de chambres d'expansion adaptées entre les vannes de coupure en raison du coefficient élevé d'expansion. Gardez l'équipement d'urgence à portée de la main. Mettez en place un plan d'urgence par écrit et une formation spéciale du personnel pour les lieux d'utilisation du chlore. Inspectez la tuyauterie et les conteneurs utilisés pour le service du chlore et testez-les régulièrement.

Entreposage : entreposez les cylindres de compression en acier dans un endroit sec et frais à l'extérieur ou, dans des endroits non attenants, séparés et bien ventilés d'une construction incombustible. Mettez-les à l'abri des rayons directs du soleil et éloignés des sources de chaleur et d'inflammation. Les températures de cylindres ne doivent jamais dépasser 51 °C (125 °F).

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Équipement de protection :

Jusqu'à 5 ppm — respirateur à cartouche filtrante chimique muni de cartouche(s) de protection anti-chlore, ou appareil de protection respiratoire à adduction d'air. Jusqu'à 10 ppm — appareil de protection respiratoire à adduction d'air fonctionnant en mode de débit constant ou appareil motorisé de protection respiratoire à épuration d'air muni de cartouche(s) de protection anti-chlore; ou respirateur pleine figure à cartouche filtrante chimique muni de cartouche(s) de protection anti-chlore; ou masque à gaz muni de cartouche filtrante de protection anti-chlore; ou ARA pleine figure; ou appareil de protection respiratoire pleine figure à adduction d'air. Pour une entrée d'urgence ou planifiée dans des conditions de concentration non connue ou de DIVS : ARA pleine figure à pression positive, ou appareil de protection respiratoire pleine figure à adduction d'air positive (pression positive) avec ARA auxiliaire à pression positive. En cas de contact avec des liquides ou des gaz, l'utilisation de gants protecteurs contre les produits chimiques, ainsi que le port de combinaisons et de bottes est requis.

Les vêtements protecteurs recommandés sont : butylcaoutchouc, polychloroprène, Teflon™, Responder™, Viton™.

Mesures d'ingénierie :

Les méthodes d'ingénierie permettant de contrôler les conditions dangereuses sont privilégiées. Celles-ci comprennent la ventilation forcée, l'enceinte d'isolement pour les procédés ou le personnel, le contrôle des conditions et des modifications de procédés. Alimentation suffisante en air frais pour remplacer l'air éliminé par les systèmes d'évacuation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État : gazeux ou liquide (sous pression)
Odeur : odeur piquante et suffocante
Seuil olfactif : 0.06 ppm (détection), 0.2 ppm (perception)
Point d'ébullition : -34.6 °C
Point de fusion : -101 °C
Point de congélation : sans objet
pH : sans objet
Coefficient de distribution eau/huile : non disponible
Apparence : gaz de couleur ambre, liquéfié sous la pression, se vaporise en gaz jaune verdâtre.
Densité : 1.467 (liquide) @ 0 °C
Pression de vapeur : 638.4 kPa (4 788 mmHg) à 20 °C
Densité de la vapeur : 2.49 (air = 1) @ 0 °C
Taux d'évaporation : sans objet. À l'état gazeux aux températures normales
Solubilité dans l'eau : 0.7 g/100 g d'eau à 20 °C, 1 atm (réagit pour former les acides chlorhydrique et hypochloreux)
Masse volumique apparente : sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : stable

Conditions de réactivité : réactivité élevée lors de la mise en contact avec des substances incompatibles. La chaleur locale intense supérieure à 215 °C sur les parois d'un conteneur en acier peut entraîner l'inflammation du chlore par l'acier. Ne pas pulvériser d'eau sur les fuites de chlore des récipients d'acier. Évitez la proximité des matières inflammables. Celles-ci réagissent avec l'eau pour former les acides chlorhydrique et hypochloreux. Le chlore se combinera au monoxyde de carbone et au dioxyde de soufre pour former respectivement le phosgène et le chlorure de sulfuryle.

Substances incompatibles : Le chlore est une matière oxydante puissante; il réagit violemment avec les agents réducteurs et les matières combustibles. Gardez-le à distance des matières organiques telles que la térébenthine, l'acétylène, les hydrocarbures, l'ammoniac, l'hydrogène, l'éther et les métaux frittés.

Le chlore gazeux peut réagir de manière explosive avec les substances suivantes : alcools, ammoniac et ses composés, hydrocarbures gazeux (p. ex., acétylène et éthylène), hydrogène, trichlorure et tétraméthylsilane d'antimoine, aziridine, pentafluorure de brome, difluorures de di-oxygène et d'oxygène, fluor, diborane, dichlorométhylarsine, oxyde de disilyle, phosphine d'éthyle, agents réducteurs puissants, acide sulfamique, stibine, caoutchouc synthétique, tétranitride de tétrasélénium et phosphore blanc.

Le chlore gazeux prend feu au contact des substances suivantes : acétylures de métaux mono et dialcalins, acétylures de cuivre, carbures d'halogènes (p. ex. dichlorométhane), métaux (p. ex., poudre d'aluminium, feuilles de laiton et de cuivre, fer, potassium, sodium, étain et titane), métalloïdes, aussi appelés non-métaux (p. ex., bore, charbon actif, phosphore et silicium), fer, carbure d'uranium et de zirconium, éther diéthylique, zinc diéthylique, hydrures de métaux et de métalloïdes, composés du phosphore, sulfures, tellure, boranes tri-alcoylés et dioxyde de tungstène.

Le chlore liquéfié peut réagir de manière violente ou explosive, ou encore prendre feu au contact des substances suivantes : disulfure de carbone, fer, bismuth, phtalate de dibutyle, cire de tréfilage, essence, glycérol, huile de lin, phosphore blanc, polydiméthylsiloxane, silicones, hydroxyde de sodium, étain, titane et poudre de vanadium.

Produits de décomposition dangereux : le chlore étant un élément chimique, il ne se décompose pas.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Contact de la peau : des concentrations élevées peuvent entraîner une irritation grave. Les symptômes comprennent une sensation de brûlure et de piqûre, ainsi que la présence de rougeurs et d'ampoules. Le contact direct avec des liquides peut entraîner de graves irritations, des ampoules et des brûlures locales. Un contact direct avec le gaz liquéfié s'échappant de son réservoir pressurisé risque également d'occasionner des engelures.

Absorption par la peau : peut être absorbé, entraînant ainsi des lésions aux tissus et aux cellules sanguines.

Contact avec les yeux : un irritant sérieux pour les yeux. Les symptômes comprennent une sensation de brûlure et de piqûre accompagnée d'une production excessive de larmes. Le contact direct avec la substance liquide peut entraîner des brûlures et des dommages permanents, voire la cécité.

Inhalation : le chlore provoque l'irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. Les symptômes de la surexposition comprennent la toux, l'essoufflement, des douleurs thoraciques, des nausées, des vomissements et des étourdissements. L'œdème pulmonaire (enflure) et la pneumonie chimique peuvent apparaître quelques heures après l'exposition. Des concentrations élevées peuvent entraîner la perte de conscience et la mort.

Ingestion : sans objet relativement au gaz. Le produit sous forme liquide peut entraîner des douleurs, des brûlures, de la soif, des crampes abdominales, des nausées et des vomissements. L'irritation et l'enflure de la gorge sont à l'origine de la difficulté à respirer. Un contact direct avec le gaz liquéfié risque également d'occasionner des engelures.

DL₅₀ : sans objet

CL₅₀ : exposition à 293 ppm 1/h (rat) exposition à 137 ppm 1/h (souris)

Limites d'exposition : ACGIH 2001, VLE-Moyenne pondérée dans le temps : 0.5 ppm (8 h), VLE - Très courte durée : 1.0 ppm, la plupart des limites licites sont comparables.

Propriétés irritantes : irritant sérieux

Sensibilisation : non disponible.

Carcinogénicité : pas répertorié par le CIRC ou l'ACGIH

Tératogénicité et mutagénicité : information insuffisante

Toxicologie de la reproduction : information insuffisante

Synergisme toxicologique : non disponible

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Information écologique : le chlore est un comburant puissant; il réagit rapidement avec les composés inorganiques. Il a également la capacité d'oxyder les composés organiques, mais moins rapidement que les composés inorganiques. La présence de lumière accélère la dissipation du chlore dans l'eau.

Biodégradabilité : non biodégradable (concerne une matière organique susceptible de se décomposer en raison d'une attaque par des micro-organismes). Cependant, le chlore sera converti en chlorure par les agents réducteurs présents dans l'environnement naturel, y compris la biomasse.

Toxicité aquatique : le chlore dans l'eau est toxique pour les espèces aquatiques.

CL₅₀ : de 0,07 à 0,15 ppm (96 h) tête-de-boule

CL₅₀ : 0,44 mg/l (96 h) crapet arlequin

13. POINTS À EXAMINER CONCERNANT

Points à examiner concernant l'élimination : l'élimination de cette substance doit toujours être faite en conformité avec la réglementation locale, provinciale et fédérale. La caractérisation des déchets et la conformité à la réglementation concernant l'élimination incombent au producteur de déchets.

RÉSIDUS DES DÉVERSEMENTS

Le chlore gazeux se disperse dans l'atmosphère sans laisser de résidus. Il est possible de neutraliser le chlore en l'introduisant dans de la soude caustique, du carbonate de soude ou de la chaux hydratée. Les résidus liquides ou solides de la neutralisation peuvent être éliminés dans un établissement autorisé de gestion de déchets. Consultez les autorités locales, provinciales et fédérale en matière d'élimination pour les procédures approuvées.

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Appellation réglementaire (RTMD)	Numéro ONU	Classe de risques	Groupe d'emballage
Chlore	UN 1017	2.3 (8)	S/O

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement canadien sur les produits contrôlés (CPR) et la fiche signalétique renferme toutes les informations requises par le CPR.

Sécurité

CLASSIFICATION DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES MATIÈRES DANGEREUSES UTILISÉES AU TRAVAIL (SIMDUT)

Classifications du SIMDUT applicables à ce produit :

A (gaz comprimé) basé sur la pression de vapeur

C (matière comburante)

D-1A (matière très toxique) sur base de la toxicité par inhalation.

D-2A matière très toxique ayant d'autres effets

E (matière corrosive) sur base de l'affectation à la classe 2 du TMD, section 4

RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE AMÉRICAINE: (liste non complète)

LOI RÉGLEMENTANT LES SUBSTANCES TOXIQUES (TSCA): Le chlore apparaît sur l'inventaire.

LOI SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (OSHA): Substance dangereuse en vertu du 29 CFR section 1910, sous-section Z

LOI DÉTAILLANT LA RÉPONSE ENVIRONNEMENTALE' LA COMPENSATION ET LA RESPONSABILITÉ (CERCLA): Matière dangereuse selon 40 CFR section 302, Quantité à déclarer (RQ) = 10 lbs

LOI PORTANT MODIFICATION ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (SARA) 313: Substance chimique toxique devant être déclarée selon 40 CFR section 372

LOI PORTANT MODIFICATION ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (SARA) 311/312: Catégorie de risque EPA.: Risque pour la santé immédiat (aigu), décompression soudaine

LOI PORTANT MODIFICATION ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (SARA) 302: Substance extrêmement dangereuse, quantité seuil de planification = 100 lbs

Environnement

RÈGLEMENT FÉDÉRAL AMÉRICAIN SUR LES QUANTITÉS À DÉCLARER (RQ) Il faut déclarer une quantité (RQ) de 10 lb.

LOI RÉGLEMENTANT LES SUBSTANCES TOXIQUES : Répertoire dans le TSCA

LOI PORTANT MODIFICATION ET RÉAUTORISATION DU FONDS SPÉCIAL POUR L'ENVIRONNEMENT (SARA) TITRE : Le chlore est assujéti aux exigences de déclaration de l'article 313 de Title III de la Loi portant modification et réautorisation du fonds spécial pour l'environnement de 1986 [Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA)] et de 40 CFR Part 372.

CATÉGORIES DE RISQUES SARA (40 CFR 370,2) SANTÉ : risque imminent relativement à la santé PHYSIQUE : incendie, baisse soudaine de pression

LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (LCPE) : Tous les éléments de ce produit figurent sur la Liste intérieure des substances (LIS).

CALIFORNIA PROPOSITION 65 : Le chlore ne figure pas sur la liste California Proposition 65.

Transport :

Le transport au Canada est régi par Transport Canada. Consultez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

(TMD) pour obtenir les exigences spéciales concernant l'expédition.

Le transport aux États-Unis est régi par le département des Transports (DOT). Consultez les Règlements du DOT (CFR 49) pour obtenir les exigences spéciales concernant l'expédition. (UN 1017)

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Préparé par :

ERCO Worldwide, A division of Superior Plus LP
Toronto (Ontario)
(416) 239-7111

Résumé des changements apportés dans la présente révision :

La liste de matières incompatibles a été étendue. L'indication dans la section Biodégradabilité a été reformulée afin d'en améliorer la précision

Les renseignements figurant sur le présent formulaire sont fournis en conformité avec le Règlement sur les produits contrôlés en vertu de la Loi sur les produits dangereux et ils ne doivent pas servir à une autre fin, ni être reproduits ou publiés.

ERCO Worldwide, n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées au destinataire de cette substance ou à des tiers ou pour le décès de ceux-ci, pour toute perte ou tout dommage, quel qu'il soit, qui en résulte, et l'utilisateur, le propriétaire, le dépositaire, ainsi que leurs employés et agents respectifs assument la responsabilité entière desdits risques dans le cas où des procédures de sécurité raisonnables ne sont pas prises.

De plus, **ERCO Worldwide**, n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées au destinataire de cette substance ou à des tiers ou pour le décès de ceux-ci, pour toute perte ou tout préjudice causé à la propriété, ou pour tout dommage consécutif résultant de l'utilisation anormale ou du vol de cette substance, et l'utilisateur, le propriétaire, le dépositaire, ainsi que leurs employés et agents respectifs assument la responsabilité entière desdits risques même dans le cas où ils sont entraînés par la négligence, l'omission, le manquement ou l'erreur de jugement d'**ERCO Worldwide**, des agents ou des employés de celle-ci.

Chaque destinataire doit soigneusement examiner les renseignements, les données et les recommandations dans le contexte particulier de l'utilisation prévue.